



Pas de maire en 2026 ?

Par yapasdequoi

Bonjour à tous,
J'habite une petite commune rurale de moins de 1000 habitants.
Aux dernières élections municipales, il n'y avait qu'une seule liste.
Le maire en place semble peu motivé à continuer (j'ai cru comprendre qu'il n'est pas le seul à baisser les bras...)
Si en 2026 personne ne se présente, quelles conséquences ?
La commune peut-elle être "dissoute" et fusionnée avec une commune voisine ?
Merci de vos lumières !

Par LaChaumerande

Bonsoir

Question intéressante, on entend assez souvent dire que les maires et les élus sont découragés.

La commune peut-elle être "dissoute" et fusionnée avec une commune voisine ?

Oui

[url=https://www.sisyph-avocats.fr/item/64-elections-municipales-2020-quelles-consequences-pour-les-communes-sans-candidat]https://www.sisyph-avocats.fr/item/64-elections-municipales-2020-quelles-consequences-pour-les-communes-sans-candidat[/url] le 2/

Par yapasdequoi

Merci pour ce texte très intéressant.

Par LaChaumerande

Les grands esprits se rencontrent

Je viens de discuter avec un de mes voisins et la conversation a porté entre autres sur les municipales de 2026. Il m'a demandé si j'accepterais de me présenter sur la liste, pour la parité.
J'ai répondu que oui, en position non éligible.

Il m'a appris que la parité était désormais applicable aux petites communes, ce que confirme ce lien [url=https://www.vie-publique.fr/loi/283622-petites-communes-parite-scrutin-elections-municipales-loi-21-mai-2025]https://www.vie-publique.fr/loi/283622-petites-communes-parite-scrutin-elections-municipales-loi-21-mai-2025[/url]
Ce qui risque de compliquer votre problème.

Entre nous, vous ne le répèterez pas, comment voulez-vous que des élus ne renoncent pas ? Avant, mais c'était avant, des maires de villages et leurs équipes municipales, géraient la commune en "bons pères de famille" en se dévouant pour la cause commune, en toute honnêteté et en toute transparence. Maintenant et vous le savez sans doute pour la moindre décision, c'est le parcours du combattant.

PS : mon beau-père a été 2e adjoint d'une petite commune dans le Nord, mon beau-frère, dans un autre département dans le Lot 1er adjoint chargé des finances, joignables 24h/24, mais la situation était moins tendue. À ma connaissance ils n'ont été agressés ni verbalement ni physiquement pour des brouilles telles que des différends entre voisins.

PPS : je vous envoie en mp un cas que je connais, je vous laisse analyser le cas pour savoir s'il est en adéquation avec votre questionnement.

Par yapasdequoi

C'est probablement un sujet qui va aller crescendo. Maintenant il y a sans doute loin de la coupe aux lèvres...

Je suis perso partisan des regroupements puisque le mille feuille administratif coute cher (et donc pèse sur nos impôts). En inventant les comcom, on nous a juste rajouté une couche ce qui a alourdi la facture au lieu de l'alléger. Et les maires des petites communes sont coincés entre le marteau et l'enclume avec peu de pouvoir, une énorme responsabilité et les risques qui vont avec.

Par Isadore

Bonjour,

Avis non juridique, mais je viens aussi d'une petite commune : la menace de la fusion peut servir à motiver les bonnes volontés.

Je suis aussi partisane des fusions. Les "grosses communes" de mon coin natal ont moins tendance à embaucher la nièce du maire comme secrétaire et le gendre du premier adjoint comme employé municipal, ce qui va de pair avec fermer les yeux sur l'absentéisme et les abus.

A 16 ans, j'avais dû aller me faire recenser chez le maire car la secrétaire, sa parente, n'avait pas une seule fois ouvert l'accueil de la mairie en deux mois.

Et je passe sur le détournement d'argent public qui est aussi une tradition bien ancrée dans ma commune natale.

Curieusement les candidats n'ont jamais manqué pour la mairie. Chaque année il y a au moins deux listes, trois aux dernières élections, malgré les 330 habitants.